

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES

Séance du 18 Juillet 2022

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt-deux, et le 18 Juillet

A dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

11 Juillet 2022

Date d'affichage :

11 Juillet 2022

Objet de la délibération 38-2022

Décision modificative n°1

Présents

G. MOURGUES – J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK
M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL – H. JAUBERT – N. LIGNY
P. PORTE – S. REBUFFAT – S. AELVOET – B. BERTRAND – R. BENEJEAN
J. DELCOURT – J. CHUECOS – F. CHEILAN – A. RATTIER
N. TARLANT – A. JOUBERT

Excusé(s) ayant donné pouvoir

V. LEVEQUE à J. HAAS-FALANGA
M. DUMAS à S. LUCZAK
S. LABELLE à B. BERTRAND
E. SASSI à M. AUGIER
M. SOLER à F. BLARQUEZ
J.L. CLOEZ à A. RATTIER
G. BARRIOL à H. JAUBERT

Absent(s) excusé(s)

André RATTIER a été nommé secrétaire de séance

Les membres du Conseil municipal sont invités à délibérer sur le présent projet de décision modificative n°1 du Budget principal 2022 de la Commune ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses en €					
Chap.	Compte	Intitulé compte	Crédits budgétisés	Crédits proposés	Nouveaux crédits
65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	270 995.88	14 675	285 670.00
023	023	Virement à la section d'investissement	2 010 561.39	-14 675	1 995 886.39
		Total		0	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses en €					
Chap.	Compte	Intitulé compte	Crédits budgétisés	Crédits proposés	Nouveaux crédits
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	530 000	-15 175	514 825
204	20422	Subventions d'équipement versées	65 000	500	65 500
		Total		-14 675	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Recettes en €					
Chap.	Compte	Intitulé compte	Crédits budgétisés	Crédits proposés	Nouveaux crédits
021	021	Virement de la section de fonctionnement	2 010 561.39	-14 675	1 995 886.39
		Total		- 14 675	

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier son article L1612-11,**Vu** le Budget Primitif 2022,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDEArticle 1 : d'**APPROUVER** la décision modificative n°1 au budget primitif 2022 de la Commune comme exposée ci-dessus, équilibrée par section en dépenses et en recettes,Article 2 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférant.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance
André RATTIERLe Maire,
Gilles MOURGUESPour le maire empêché
la 1^{ère} Adjointe
Josiane HAAS FALANGA